Cette CAPN doit examiner la titularisation de contractuel.e.s en situation de handicap dans le corps des contrôleur.e .s des Finances Publiques

La CGT Finances Publiques rappelle son attachement aux concours. La CGT Finances Publiques désapprouve le recrutement par voie contractuelle qui porte atteinte à l'égalité d'accès des personnels en situation de handicap à la fonction publique. Ce recrutement peut conduire l'administration à choisir ces personnels au profil, en fonction du handicap ou en fonction du poste de travail. Elle tente par ce biais de se soustraire à ses obligations d'adapter à chaque situation de handicap le poste de travail.

La CGT Finances Publiques revendique la plus grande objectivité, transparence et égalité des chances dans le recrutement par :

 Une véritable politique d'intégration sans se contenter des 6 % prévus par la loi ;

 Une redéfinition des modalités de recrutement par les voies suivantes :

 L'aménagement des conditions d'accès et de passage des concours de droit commun ;

 Un examen ou concours réservé aux travailleurs en situation de handicap ;

 Un statut de fonctionnaire stagiaire dès leur recrutement ;

 Une règle de priorité d'affectation absolue qui concilie l'accès au domicile et à tous les centres de soins, y compris en surnombre.

La CGT Finances Publiques revendique que la CAP qui statue sur la titularisation des personnels en situation de handicap, dispose de toutes les informations nécessaires à l'examen de la titularisation.

suite pièce à télécharger

fichiers: Télécharger dl_titul_contractuel_26_09_2019.pdf (872.49 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Titularisation
CAP B

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *